

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à la salle d'accueil de la mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

**Présents** : BOUCHAUD Guy, DURAND Jean-Pierre, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, QUEMENEUR Erika, VOGEL Jean-Pierre, VAN DER GIJP Magdalena

**Secrétaire** : NYS Audrey

**Ordre du Jour** : 1. Droit à la formation des élus : inscription au budget 2. Proposition d'attribution d'une prime à Miss Aquitaine 2020 3. Décisions modificatives du budget pour intégrer les points 1 et 2 4. Taxe d'aménagement mise en place par la CCILAP 5. Validation de la répartition du FPIC par la CCILAP 6. Achat d'un véhicule utilitaire 7. Point sur l'appel d'offre de l'aménagement du meublé de tourisme 8. Points sur : Bulletin Municipal du 3<sup>ème</sup> trimestre /Adressage/Projet de halle pédagogique sur les Gorges /collecte des ordures ménagères / manifestations communales / Discussion sur le partage de l'espace naturel entre les chasseurs et les randonneurs sur la commune 9. Questions diverses

\*\*\*\*\*

La séance débute à 18h30 par l'évocation des comptes-rendus des différentes réunions intercommunales et syndicales auxquelles l'équipe municipale a participé. Le rapport de l'eau sera mis en ligne sur le site Internet de la commune. Le Maire fait un rappel sur la taxe incitative et l'obligation de s'inscrire auprès du SMCTOM. La mairie s'assurera de la bonne inscription des habitants afin de s'assurer que nos déchets ne se retrouvent pas dans la nature. Concernant l'assainissement, la commune ne dispose pas de système collectif. Si jusqu'alors les écoulements n'ont pas généré trop de problèmes de voisinage, la multiplication de situations problématiques due à la vétusté de nos habitations ou à des incivilités, l'obligation de mise aux normes pourrait se faire plus insistante de la part du SPANC et de la municipalité. En ce qui concerne l'électricité, la remise en état de notre réseau est quasi-terminée. SMBI : Nous gérons nous-même l'entretien de nos berges dans la mesure où faire appel au personnel du syndicat implique souvent des délais longs. SIAVSA : projet d'abribus aux Monts.

Le maire demande deux ajouts à l'ordre du jour : - une délibération municipale pour une régularisation d'écriture comptable. Cette régularisation est approuvée à l'unanimité. - une délibération pour un changement de représentant communal à la commission intercommunale Transition énergétique/Développement Durable : Audrey NYS sera titulaire de cette commission à la place de Bernard LABORIE. Le suppléant reste Damien Pouya MOHTASHAM ANSARY. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### 1. Droit à la formation des élus : inscription au budget

Inscription obligatoire au budget entre 2% et 20% du montant global des indemnités versées aux élus soit pour nous entre 422€ et 4228€/an. Proposition d'inscrire 2000€ au budget. Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle. Plusieurs formations ont été proposées aux adjoints, avec notamment un cofinancement DIF. Le conseil approuve à l'unanimité le montant de 2000 € et une modification du budget qui consistera à un virement de crédits du compte bâtiments publics vers le compte formation des élus.

### 2. Proposition d'attribution d'une prime à Miss Aquitaine 2020

Proposition d'une prime de 500€, pris sur le compte des aides aux associations. Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### 3. Décisions modificatives du budget pour intégrer les points 1 et 2

Les points 1 et 2 ayant reçu l'approbation du conseil municipal, les décisions modificatives du budget sont adoptées à l'unanimité.

### 4. Taxe d'aménagement mise en place par la CCILAP

La CCILAP demande l'approbation de ses communes membres pour l'instauration d'une taxe d'aménagement intercommunale à compter du 1er janvier 2021 au taux de 3.5%. (taux inférieur à la moyenne nationale). Cette décision est votée à l'unanimité.

### 5. Validation de la répartition du FPIC par la CCILAP

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé en 2012 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal, c'est-à-dire la redistribution de fonds publics entre les communes.

La CCILAP reçoit 444 464 € et propose une répartition à 50/50 entre elle (222 232€) et l'ensembles des communes (222 232€). Les communes reçoivent ensuite un montant proportionnel à leurs ressources fiscales. St Mesmin recevra 6383€ soit environ 600€ de moins que l'an passé. Saint-Mesmin est sur ce point desservie par sa bonne gestion budgétaire. Le conseil municipal approuve cette répartition à l'unanimité.

### 6. Achat d'un véhicule utilitaire

Après avoir contacté les 3 garagistes du secteur, nous n'avons pas trouvé de véhicule correspondant à nos attentes et à notre budget. Le critère d'un véhicule français a exclu une autre proposition. Un véhicule correspondant à notre recherche a été commandé (Berlingot 100CV - 11800€ TTC) et sera livré prochainement. Cette somme avait été budgétée notamment avec une subvention de 3900€ accordée par le Département et la TVA sera récupérée l'an prochain comme recettes du budget d'investissement. Ce véhicule va servir au fonctionnement de nos gîtes (linge, repas...) et les déplacements pour nos employés communaux dans de bonnes conditions. Le Conseil municipal valide cet achat à l'unanimité.

### 7. Point sur l'appel d'offre de l'aménagement du meublé de tourisme

Rappel : ajout des travaux du sous-sol pour la station de trail. Projet initialement de 100 000€ monté à 142 000€ et qui reçoit des subventions départementales et intercommunales ainsi que de l'Etat par la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les offres des entreprises ont été reçues jusqu'au 26/09. Seulement 9 des 11 lots de travaux ont reçu des propositions. Pour les 2 lots restants, la réglementation nous autorise à contacter nous-mêmes des entreprises pour trouver des prestataires. L'ensemble des offres déposées ont été transmises à l'architecte qui va les étudier au regard du règlement du marché et nous soumettre l'analyse d'ici la mi-octobre approximativement. La CAO aura alors à se réunir pour le choix des entreprises, après le 15/10 (date à définir ultérieurement, à réception de la réponse de l'architecte).

### 8. Points sur :

Le PLUi : Les projets d'aménagement à court terme nécessitant permis de construire ou changement de zonage de parcelles sont à transmettre rapidement à la Communauté de communes pour qu'ils soient intégrés dans le zonage du prochain PLUi.

La dégradation de la route au Tuquet : suite à des dégradations en début de mois de septembre un courrier sera envoyé à la personne intéressée pour signaler notre mécontentement. Ce cas est l'occasion d'aborder la définition d'un protocole dans des cas similaires et de manière générale dans le cas de non-respect de la voirie.

Bulletin Municipal du 3<sup>ème</sup> trimestre : l'équipe, après une première relecture du bulletin propose quelques modifications.

Adressage : à réception de la numérotation établie par l'ATD, il s'agira de définir nos besoins en nombre de panneaux ainsi que le design des dits panneaux pour passer un appel d'offres. Les délais seront courts pour que les panneaux soient en place dans moins d'1 an.

Projet de halle pédagogique sur les Gorges : à la suite du coût prohibitif annoncé par la CCILAP pour les observatoires et le balisage, il est décidé d'utiliser les financements prioritairement sur le projet de la halle pédagogique dans le bourg (puisque nous avons fait les démarches pour l'acquisition du terrain) et les toilettes sèches près du pont. Le projet d'observatoires de même que le balisage dans les gorges sera réalisé avec les fonds restants de manière moins onéreuse. La halle a vocation à devenir un lieu dynamique mettant à l'honneur les producteurs et artisans locaux.

Manifestations communales :

Rappel des conditions de location du Cantou dans le contexte COVID-19, notamment la limitation à 50 personnes assises dans le respect des distanciations physiques (buffet et buvette à l'extérieur)

11 Novembre : respect des conditions sanitaires. En fonction du nombre de personnes présentes, il sera possible d'offrir un pot dans le Cantou. La Mairie a acheté des arbres pour les enfants nés à Saint-Mesmin et les enfants des nouveaux propriétaires de l'année.

Inauguration de la station de trail 22/11/2020 - organisée par le Conseil Départemental. Une proposition de report est à l'étude à cause du contexte sanitaire.

Noël des enfants le samedi 19/12/20, cadeaux à tous les enfants nés jusqu'en 2009. L'animation sera assurée par Avez'art.

Proposition par Avez'art d'organisation d'un marché de Noël. Un projet plus développé doit être adressé par l'association dans le respect des règles sanitaires dans le Cantou et hors période de location.

Le repas des aînés est annulé pour cause de contexte sanitaire. Il est décidé d'offrir un cadeau aux personnes âgées de 75 ans et plus (nés avant 1945 inclus).

Étang des forges : dérasement de l'étang du bas. L'étang du haut va être aménagé pour la pêche et possiblement les loisirs. Un projet est à l'étude.

La séance se termine à 22h.